



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE:

Le conseil de la Municipalité a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 avril 2021, le règlement numéro 367 suivant, modifié par la résolution 21-09-05 adoptée le 14 septembre 2021 :

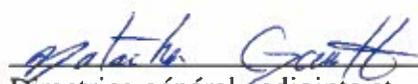
RÈGLEMENT NUMÉRO 367 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE EN 2021 ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 705 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE CES TRAVAUX

Ledit règlement a été approuvé le 16 septembre 2021 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour un emprunt de 2 705 000 \$.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et est accessible sur le site Web de la municipalité.

Le règlement numéro 367 entre en vigueur le jour de sa publication.

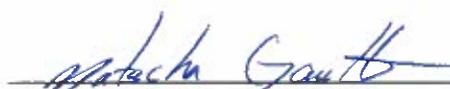
DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN.


Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Natacha Gauthier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie aux deux endroits désignés par le Conseil municipal ce vingtième jour du mois de septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.


Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe